

Séance ordinaire du 3 décembre 2012

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce troisième jour du mois de décembre deux mille douze à dix-neuf heures trente, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Saint-Romuald (Lévis).

Sont présents : les membres du conseil Jean-Pierre Bazinet, Jean-Claude Bouchard, Serge Côté, Jean-Luc Daigle, Guy Dumoulin, Mario Fortier, Ann Jeffrey, Janet Jones, Anne Ladouceur, Réjean Lamontagne, Dominique Maranda, Robert Maranda, Michel Patry, Simon Théberge et Michel Turner formant quorum sous la présidence de la mairesse Danielle Roy Marinelli.

Assistent à la séance : Jean Dubé, directeur général, et Marlyne Turgeon, assistante-greffière.

---

## **CV-2012-10-96**

### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet  
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 décembre 2012, tel qu'il est modifié par le retrait des affaires prévues aux points 16.11 et 21.1 intitulées :

#### **« Développement »**

Vente des lots 2 288 038 et 4 836 281 du cadastre du Québec (route du Pont, secteur Saint-Nicolas)

Réf. : DEV-2012-228 et DEV-2012-228-C-1 »

#### **« Adoption de règlement(s) »**

Adoption du Règlement RV-2012-12-03 édictant le code d'éthique et de déontologie du personnel de la Ville de Lévis »

ainsi que par l'ajout des affaires suivantes :

#### **« Ressources humaines »**

Prolongation de l'affectation de l'adjointe au directeur des Finances et des services administratifs de la Direction des finances et des services administratifs

Réf. : RH-2012-111 »

#### **« Environnement et infrastructures »**

Attribution du contrat pour la restauration des plâtres au plafond de la nef et

du chœur de la bibliothèque Pierre-Georges-Roy (secteur Lévis)

Réf. : EI-BI-2012-024 »

« **Service de police**

Affectations temporaires de deux employés à des postes de cadres de la Direction du service de police

Réf. : POL-2012-023 »

« **Service de police**

Prêt de la salle Raymond-Blais à la Fraternité des policiers de Lévis »

« **Développement**

Acquisition d'une servitude sur les lots 5 084 527 et 5 084 528 et autres du cadastre du Québec, acquisition d'une partie du lot 5 088 850 de ce cadastre, affectation à l'utilité publique et engagement envers le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Réf. : DEV-2012-244 »

« **Avis de motion**

Avis de motion du Règlement RV-2012-12-12 établissant un programme de subventions à certains artistes

Réf. : DVC-ART-2012-025 et DVC-ART-2012-025-C-1 »

Adoptée à l'unanimité

**CV-2012-10-97**

**Période de questions**

Environ 45 personnes assistent à la séance. Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires. Une personne dépose un document concernant la salle de quilles du secteur Saint-Jean-Chrysostome. Une autre personne dépose un document intitulé « Notre fleuve sans pipeline ».

**CV-2012-10-98**

**Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires de certains membres du conseil de la Ville**

La déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil de la Ville Ann Jeffrey, Dominique Maranda et Michel Patry est déposée.

**CV-2012-10-99**

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 novembre 2012**

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 26 novembre 2012.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-11-00**

**Dépôt du procès-verbal de la séance du comité exécutif du 19 novembre 2012**

Le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 19 novembre 2012 est déposé.

---

**CV-2012-11-01**

**Appui au Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu » proposé par l'Union des municipalités du Québec**

ATTENDU le lancement du Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu » par l'Union des municipalités du Québec;

ATTENDU que le Livre blanc municipal porte sur l'avenir des municipalités et en propose une vision renouvelée en définissant la municipalité comme un lieu qui place la personne et la famille au centre de ses préoccupations, son développement reposant sur les valeurs du développement durable et de l'éthique et sa gestion favorisant la participation citoyenne, la transparence et l'imputabilité ;

ATTENDU que le Livre blanc municipal propose un nouveau partenariat Québec-municipalités basé sur les principes de subsidiarité, d'efficience et de bonne gouvernance favorisant le renforcement de la démocratie locale ainsi qu'une réforme fiscale et financière permettant un meilleur contrôle des dépenses et une diversification des sources de revenus;

En conséquence,

Il est proposé par la mairesse  
Appuyé à l'unanimité

D'appuyer le Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu » proposé par l'Union des municipalités du Québec.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-11-02**

**Félicitations à Hélène Caron, coordonnatrice aquatique du Service des sports et du plein air**

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda  
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

De féliciter Hélène Caron, coordonnatrice aquatique du Service des sports et

du plein air de la Direction de la vie communautaire, pour avoir reçu le prix Vague de bronze dans le volet Projet novateur, lors du congrès de l'Association des responsables aquatiques du Québec, source de fierté et d'inspiration pour le personnel de la Ville et des citoyennes et citoyens lévisiens. Il est à noter que le comité de sélection a retenu ce projet piloté par Hélène Caron, supportée par Lucie Bélanger, coordonnatrice activités aquatiques du Service du sport et du plein air, ainsi que tout le personnel estival, lequel projet comprenait quatre éléments concernant les piscines de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

---

Le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey quitte son siège.

---

#### **CV-2012-11-03**

##### **Contrat à intervenir avec une employée du Service des bibliothèques concernant son congé à traitement différé**

Réf. : [RH-2012-104](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda

Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer le contrat à intervenir avec une employée du Service des bibliothèques de la Direction de la vie communautaire, concernant les modalités de son congé à traitement différé, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision RH-2012-104.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2012-11-04**

##### **Contrat à intervenir avec une employée du Service de l'évaluation concernant son congé à traitement différé**

Réf. : [RH-2012-105](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté

Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer le contrat à intervenir avec une employée du Service de l'évaluation de la Direction des finances et des services administratifs, concernant les modalités de son congé à traitement différé, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision RH-2012-105.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2012-11-05**

##### **Contrat à intervenir avec un employé du Service des technologies de l'information concernant son congé à traitement différé**

Réf. : [RH-2012-108](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda

Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer le contrat à intervenir avec un employé du Service des technologies de l'information de la Direction des finances et des services administratifs, concernant les modalités de son congé à traitement différé, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision RH-2012-108.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2012-11-06**

##### **Calendrier des séances ordinaires du conseil de la Ville pour l'année 2013**

Réf. : [AGR-2012-026-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Bouchard  
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'établir le calendrier des séances ordinaires du conseil de la Ville pour l'année 2013 aux dates et heures indiquées en annexe à la fiche de prise de décision AGR-2012-026-R-1.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2012-11-07**

##### **Détermination de zones d'arrêt et installation de panneaux d'arrêt et demande au ministère des Transports du Québec**

Réf. : [EI-GEN-2012-153](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin  
Appuyé par le conseiller Michel Turner

De déterminer des zones d'arrêt et décréter l'installation des panneaux d'arrêt aux endroits suivants :

- 253° sur la rue Saint-Georges, à l'intersection de la rue Saint-Thomas, en direction nord, dans le secteur Lévis;
- 254° sur le chemin des Forts, à l'intersection de la rue des Lilas, en direction ouest et est, dans le secteur Lévis;
- 255° sur l'avenue Saint-Augustin, à l'intersection de la rue des Trois-Manoirs, en direction nord-est et sud-ouest, dans le secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville.

De demander au ministère des Transports du Québec d'analyser la possibilité d'implanter des arrêts obligatoires en direction est et ouest sur la rue Beaulieu (secteur Saint-Jean-Chrysostome), à l'intersection de la rue de la Halte.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-11-08****Approbation des modifications aux plans de déneigement des trottoirs**Réf. : [EI-TP-2012-038](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry  
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'approuver les modifications aux plans de déneigement des trottoirs pour la saison hivernale 2012-2013, tels qu'ils sont annexés à la fiche de prise de décision EI-TP-2012-038.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-11-09****Entente à intervenir avec la Garde côtière canadienne concernant un droit de passage et d'entretien dans le parc De La Martinière (secteur Lévis)**Réf. : [EI-2012-074](#) et [EI-2012-074-C-2](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Bouchard  
Appuyé par la conseillère Janet Jones

De conclure l'entente à intervenir avec la Garde côtière canadienne concernant un droit de passage et d'entretien dans le parc De La Martinière (secteur Lévis), telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision EI-2012-074-C-2, et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer cette entente.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-11-10****Contrats de service à intervenir avec Les transporteurs en vrac de la Rive-Sud concernant le transport de la neige et de la glace et le transport des matières en vrac**Réf. : [EI-2012-077-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet  
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De conclure le contrat de service à intervenir avec Les transporteurs en vrac de la Rive-Sud concernant le transport de la neige et de la glace, pour les saisons hivernales 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015, avec option de renouvellement pour une durée additionnelle de deux ans, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision EI-2012-077-R-1 et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer ce contrat.

De conclure le contrat de service à intervenir avec Les transporteurs en vrac de la Rive-Sud concernant le transport de matières en vrac, pour les travaux exécutés par la Ville en régie interne, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2012 au 31 mars 2015, avec option de renouvellement pour une durée additionnelle de deux ans, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision et d'autoriser la

mairesse et la greffière à signer ce contrat.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2012-11-11**

##### **Financement de la dépense relative à l'acquisition deux réservoirs en fibre de verre et décret des travaux**

Réf. : [EI-GEN-2012-156](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin  
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

Pour financer la dépense relative à l'acquisition deux réservoirs en fibre de verre, d'affecter un montant de 75 500 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de cinq ans, par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2013 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant, de même que de décréter ces travaux, tel qu'ils sont décrits à la fiche de prise de décision EI-GEN-2012-156.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2012-11-12**

##### **Protocole d'entente à intervenir avec Groupe autobus Augers concernant la vérification des antécédents judiciaires des conducteurs scolaires**

Réf. : [POL-2012-025](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Bouchard  
Appuyé par la conseillère Janet Jones

De conclure le protocole d'entente à intervenir avec Groupe autobus Augers, concernant la vérification des antécédents judiciaires des conducteurs d'autobus scolaires du Groupe autobus Augers, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision POL-2012-025 et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer ce protocole.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2012-11-13**

##### **Fermeture d'une bibliothèque**

Réf. : [DVC-BIB-2012-014](#)

ATTENDU l'analyse des besoins de la Direction de la vie communautaire ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet  
Appuyé par le conseiller Jean-Luc Daigle

De fermer la bibliothèque Marguerite-Poiré à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

D'abolir le poste MP2 et de récupérer la masse salariale correspondante dans l'exercice de récupération de la masse salariale.

De laisser à la Maison des aînés la chute à volumes déjà en place, afin de faciliter la transition pour les usagers de cette bibliothèque.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2012-11-14**

##### **Convention supplémentaire à intervenir avec la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine modifiant l'entente de développement culturel 2009-2012**

Réf. : [DVC-ART-2012-036](#)

Il est proposé par le conseiller Simon Théberge  
Appuyé par la conseillère Janet Jones

De conclure la convention supplémentaire à intervenir avec la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, visant à modifier l'entente de développement culturelle 2009-2012, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DVC-ART-2012-036, et d'en autoriser sa signature par la mairesse et la greffière.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2012-11-15**

##### **Adoption de la nouvelle identification visuelle de la Ville**

Réf. : [COM-2012-020](#)

ATTENDU l'invitation qui a été lancée à la population lévisienne à présenter des concepts d'identification visuelle pour la Ville ;

ATTENDU la recommandation du comité de pilotage « Lévis, ville de coopération » à l'égard de la nouvelle identification visuelle de la Ville ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier  
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

D'adopter la nouvelle identification visuelle de la Ville, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision COM-2012-020, et de procéder à sa publication dans le journal des marques de commerce auprès de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2012-11-16**

##### **Renouvellement du contrat intervenu avec ACCEO solutions inc. concernant la fourniture du service d'entretien et de soutien de certains**



**logiciels et progiciels**Réf. : [FSA-TI-2012-014](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda  
Appuyé par le conseiller Michel Patry

De renouveler le contrat intervenu avec ACCEO solutions inc., concernant la fourniture du service d'entretien et de soutien de certains logiciels et progiciels, au prix de 200 781,77 \$, avant TPS et TVQ, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision FSA-TI-2012-014 et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-11-17****Financement de la dépense relative à l'actualisation des technologies**Réf. : [FSA-TI-2012-015](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry  
Appuyé par le conseiller Serge Côté

Pour financer la dépense relative à l'actualisation des technologies, d'affecter un montant de 100 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de trois ans, par versements égaux et ce, à compter de l'an 2013 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-11-18****Modification de la résolution CV-2011-04-24 « Acquisition du réseau d'aqueduc et d'égout et de la servitude afférente et renonciation à une servitude d'aqueduc (rue Saint-Marcel, secteur Lévis) »**Réf. : [DEV-2012-090](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Bouchard  
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

De modifier la résolution CV-2011-04-24 « Acquisition du réseau d'aqueduc et d'égout et de la servitude afférente et renonciation à une servitude d'aqueduc (rue Saint-Marcel, secteur Lévis) » par l'addition, après le deuxième alinéa, du suivant :

« Sous réserve de la confirmation de la Direction du développement à l'effet que la réception provisoire de ces travaux municipaux a été acceptée par la Ville, d'acquérir à titre gratuit une servitude d'aqueduc sur une partie des lots 4 682 730, 4 682 741 à 4 682 748 du cadastre du Québec, telle qu'elle est montrée au plan de cadastre minute 6 741, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par 9222-0078 Québec inc. et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet. ».

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-11-19**

**Confirmation relative à l'utilisation du lot 2 157 497 du cadastre du Québec (rue Ernest-Bégin, secteur Saint-Romuald)**

Réf. : [DEV-2012-096](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Daigle  
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De confirmer que le lot 2 157 497 du cadastre du Québec n'est plus affecté à l'utilité publique.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-11-20**

**Affectation d'une partie des lots 2 692 873 et autres du cadastre du Québec (route de la Rivière-Étchemin, secteur Saint-Jean-Chrysostome) à l'utilité publique**

Réf. : [DEV-2012-126](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin  
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

De décréter qu'une partie des lots 2 692 873, 2 694 468, 2 694 496 et 2 698 104 du cadastre du Québec sont affectées à l'utilité publique, conditionnellement à leur acquisition, telles qu'elles sont illustrées au plan joint en annexe à la fiche de prise de décision DEV-2012-126.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-11-21**

**Renonciation à la levée de l'option d'achat du lot 2 154 285 du cadastre du Québec (1135, boulevard de la Rive-Sud, secteur Saint-Romuald)**

Réf. : [DEV-2012-230](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda  
Appuyé par le conseiller Simon Théberge

De ne pas exercer l'option d'achat du lot 2 154 285 du cadastre du Québec prévue au bail intervenu le 2 avril 2012 avec Société de portefeuille immobilier GE Canada.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-11-22**

**Renonciation au bénéfice d'une servitude de passage sur le lot 3 725 660 du cadastre du Québec (boulevard de la Rive-Sud, secteur Lévis)**

Réf. : [DEV-2012-247](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones  
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

De renoncer au bénéfice de la servitude de passage publiée à Lévis sous le numéro 10 288 581 et affectant les lots 3 021 187, 3 306 495 et 3 578 297 du cadastre du Québec, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par le propriétaire du lot 3 725 660 de ce cadastre et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

---

### **CV-2012-11-23**

**Contrat de prêt à usage à intervenir avec la Table agroalimentaire de Chaudière-Appalaches concernant le lot 2 433 283 du cadastre du Québec et autorisation pour un service de navette par calèche**

Réf. : [DEV-2012-255](#)

Il est proposé par le conseiller Simon Théberge  
Appuyé par la conseillère Janet Jones

De conclure le contrat de prêt à usage à intervenir avec la Table agroalimentaire de Chaudière-Appalaches, pour l'utilisation par cet organisme d'une partie du lot 2 433 283 du cadastre du Québec à des fins de marché de Noël extérieur, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2012-255, et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer ce contrat et de fournir à cet organisme le support requis sur le plan logistique et technique sous réserve des disponibilités financières et matérielles selon les paramètres indiqués à cette fiche de prise de décision.

D'autoriser la Table agroalimentaire de Chaudière-Appalaches à mettre en place un service de navette par calèche sur les rues mentionnées à cette fiche de prise de décision, pendant la tenue du Marché de Noël, du 7 au 9 décembre 2012 et du 14 au 16 décembre 2012.

Adoptée à l'unanimité

---

### **CV-2012-11-24**

**Fermeture temporaire de la rue des Pionniers (secteur Saint-Nicolas)**

Réf. : [DEV-2012-289](#)

Il est proposé par la conseillère Dominique Maranda  
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

De fermer temporairement la rue des Pionniers (secteur Saint-Nicolas), le 8 décembre 2012 de 10 h à 16 h 30, pour la tenue de la Fête de Saint-Nicolas.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-11-25**

**Modification de la résolution CV-2012-08-27 « Acquisition des lots 4 983 169 et autres du cadastre du Québec et de servitudes sur les lots 4 983 174 et 4 983 177 de ce cadastre et engagement à l'égard des ouvrages de gestion des eaux pluviales (rue des Jonquilles, secteur Saint-Jean-Chrysostome) »**

Réf. : [DEV-2012-282](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet  
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De modifier la résolution CV-2012-08-27 « Acquisition des lots 4 983 169 et autres du cadastre du Québec et de servitudes sur les lots 4 983 174 et 4 983 177 de ce cadastre et engagement à l'égard des ouvrages de gestion des eaux pluviales (rue des Jonquilles, secteur Saint-Jean-Chrysostome) » comme suit :

- ✓ par le remplacement, dans le deuxième alinéa, des mots « les lots 4 983 169 et 4 983 179 du cadastre du Québec à des fins de bassin de rétention, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Les développements de demain inc., d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet et de décréter que ces lots sont affectés à l'utilité publique, conditionnellement à leur acquisition » par les mots « le lot 4 983 169 du cadastre du Québec à des fins de bassin de rétention, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Les développements de demain inc., d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet et de décréter que ce lot est affecté à l'utilité publique, conditionnellement à son acquisition »;
- ✓ par le remplacement, dans le cinquième alinéa, des mots « les lots 4 983 169 et 4 983 179 du cadastre du Québec » par les mots « le lot 4 983 169 du cadastre du Québec ».

Adoptée à l'unanimité

**CV-2012-11-26**

**Aide financière à la Corporation de développement du Vieux-Lévis et financement de la dépense relative à l'entente de visibilité à intervenir avec cet organisme**

Réf. : [DEV-2012-297](#)

Il est proposé par le conseiller Simon Théberge  
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'accorder, en 2012, une aide financière spéciale de 30 000 \$ à la Corporation de développement du Vieux-Lévis, pour des actions relatives à la revitalisation du secteur et de financer la dépense relative à cette aide financière au montant maximal de 30 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

D'autoriser le financement de l'entente de visibilité à être négociée par la Direction du développement avec la Corporation de développement du Vieux-Lévis, pour modifier les pratiques et les habitudes de stationnement

dans le Vieux-Lévis, au montant maximal de 35 000 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

---

Le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey reprend son siège.

---

#### **CV-2012-11-27**

##### **Bail à intervenir avec 9131-8048 Québec inc. pour la location d'espaces de stationnement dans le secteur Lévis et financement**

Réf. : [DEV-2012-087](#), [DEV-2012-087-C-1](#) et [DEV-2012-087-C-2](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda  
Appuyé par la conseillère Janet Jones

De financer la dépense relative au bail pour une durée d'un mois pour l'année 2012 au montant maximal de 24 303 \$ à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté et de financer la dépense relative au bail pour une durée deux mois pour l'année 2013 au montant maximal de 48 606 \$ à même le budget de fonctionnement de 2013.

Sous réserve de l'autorisation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, de conclure le bail d'une durée de 25 ans à intervenir avec 9131-8048 Québec inc. concernant la location de 80 cases de stationnement pour des fins publiques dans le secteur Lévis, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2012-087 et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer ce bail.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2012-11-28**

##### **Avis de motion du Règlement RV-2012-12-06 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement**

Réf. : [EI-GEN-2012-153](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2012-12-06 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Ce règlement a pour objet d'interdire le stationnement sur une partie des rues Crémazie, Carrier, Hypolite-Bernier, Blériot, Saint-Luc, du Beau-Site, Nobel, de la Bastille, Saint-Gérard, Ouellet, de la Pente-Douce et Charles-Édouard (secteur Lévis).

---

#### **CV-2012-11-29**

##### **Avis de motion du Règlement RV-2012-12-07 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale**

Réf. : [EI-GEN-2012-153](#)

Le membre du conseil de la Ville Robert Maranda donne avis qu'il sera

soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2012-12-07 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale.

Ce règlement a pour objet d'interdire, en alternance, le stationnement sur une partie des rues Hypolite-Bernier, Blériot, Saint-Luc, du Beau-Site, Nobel, de la Bastille, Saint-Gérard, Ouellet, de la Pente-Douce et Charles-Édouard (secteur Lévis).

---

#### **CV-2012-11-30**

##### **Avis de motion du Règlement RV-2012-12-08 modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis**

Réf. : [EI-GEN-2012-153](#)

Le membre du conseil de la Ville Mario Fortier donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2012-12-08 modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis.

Ce règlement a pour objet de réduire la zone où la vitesse permise est de 70 kilomètres à l'heure sur le chemin des Îles et d'interdire, en alternance, le stationnement dans les stationnements municipaux situés sur les rues Fraser, Charles-Dufrost et Saint-Georges (secteur Lévis).

---

#### **CV-2012-11-31**

##### **Avis de motion d'un règlement RV-2012-12-09 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (zone H1620, rue Commerciale, secteur Saint-Jean-Chrysostome)**

Réf. : [URBA-2012-111](#)

Le membre du conseil de la Ville Jean-Pierre Bazinet donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2012-12-09 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet de modifier les limites de la zone H1620 afin :

- ✓ d'agrandir la zone M1627 à même la zone H1620 pour y inclure le lot 2 695 165 du cadastre du Québec;
  - ✓ d'inclure le lot 2 695 185 de ce cadastre dans une zone autorisant les classes d'usage commerce et service compatibles avec le milieu.
- 

#### **CV-2012-11-32**

##### **Avis de motion du Règlement RV-2012-12-10 modifiant le Règlement RV-2011-10-56 sur les branchements aux réseaux d'eau potable et d'égouts et sur les rejets au réseau d'égouts**

Réf. : [EI-GEN-2012-143](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2012-12-10 modifiant le Règlement RV-2011-10-56 sur les branchements aux réseaux d'eau potable et d'égouts et

sur les rejets au réseau d'égouts.

Ce règlement a pour objet :

- de préciser que lors d'une demande de permis de branchements, lorsqu'un séparateur d'huiles et de sédiments est requis, le rapport de l'ingénieur concernant ce séparateur doit accompagner la demande de permis;
- d'apporter une correction à l'article 32;
- de bonifier les exigences concernant les séparateurs d'huiles et de sédiments;
- d'exiger que le formulaire d'évaluation qualitative et quantitative des rejets dans le réseau d'égouts soit rempli et signé par un ingénieur ou un chimiste;
- de modifier le bassin de drainage du ruisseau Rouge dans le secteur Lévis en le diminuant et en créant, à même une partie du territoire soustrait, un bassin de drainage à l'intérieur duquel le taux de relâchement des eaux de ruissellement dans la conduite principale d'égout pluvial, dans un fossé ou dans un cours d'eau sera de 35 l/sec/ha.

### **CV-2012-11-33**

#### **Avis de motion du règlement RV-2012-12-11 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (zones à risque d'éboulis)**

Réf. : [URBA-2012-095](#)

Le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2012-12-11 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet :

- d'ajouter des zones à risque d'éboulis sur le feuillet 5 de 5 du plan de zonage;
- de supprimer sur le feuillet 5 de 5 du plan de zonage le symbole « \* glissement connu » pour les terrains situés au 148, route du Pont et 73, rue Ernest-Bégin;
- de fixer la largeur des abords inférieurs ou supérieurs de certains talus rocheux identifiés comme zones à risque d'éboulis;
- de prévoir que tous les abords supérieurs ou inférieurs d'un talus rocheux identifié comme zone à risque d'éboulis ne doivent pas dépasser le centre de la rue située la plus près du talus;
- de prévoir un mode de calcul pour la largeur des abords supérieurs et inférieurs lorsque ces largeurs diffèrent de la norme générale.

### **CV-2012-11-34**

#### **Adoption du Projet de règlement RV-2012-12-11 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (zones à risque d'éboulis)**

Réf. : [URBA-2012-095](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet  
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'adopter le Projet de règlement RV-2012-12-11 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2012-11-35**

**Prolongation de l'affectation de l'adjointe au directeur des Finances et des services administratifs de la Direction des finances et des services administratifs**

Réf. : [RH-2012-111](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda  
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

De prolonger l'affectation temporaire de Nancy Fortier au poste d'adjointe au directeur des Finances et des services administratifs de la Direction des finances et des services administratifs, pour une période ne dépassant pas le 31 décembre 2012, aux mêmes salaire et conditions de travail, tel que précisés à la fiche de prise de décision RH-2012-111.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2012-11-36**

**Attribution du contrat pour la restauration des plâtres au plafond de la nef et du chœur de la bibliothèque Pierre-Georges-Roy (secteur Lévis)**

Réf. : [EI-BI-2012-024](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda  
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'attribuer le contrat pour la restauration des plâtres au plafond de la nef et du chœur de la bibliothèque Pierre-Georges-Roy (secteur Lévis, appel d'offres 2012-50-94) à Construction Couture & Tanguay « 9124-4905 Québec inc. », aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 101 450 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2012-11-37**

**Affectations temporaires de deux employés à des postes de cadres de la Direction du service de police**

Réf. : [POL-2012-023](#)



Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin  
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

D'affecter temporairement, et ce rétroactivement au 5 octobre 2012, l'inspecteur aux affaires internes au poste régulier à temps complet de directeur adjoint aux opérations de la Direction du service de police, au salaire de la classe 3, échelon 6, et d'affecter un capitaine à la gendarmerie au poste régulier à temps complet d'inspecteur aux affaires internes de cette direction, au salaire de la classe 2, échelon 6, et aux autres conditions de travail prévues au recueil des conditions de travail du personnel cadre.

Adoptée à l'unanimité

---

### **CV-2012-11-38**

#### **Prêt de la salle Raymond-Blais à la Fraternité des policiers de Lévis**

Il est proposé par le conseiller Serge Côté  
Appuyé par le conseiller Simon Théberge

De prêter gracieusement la salle Raymond-Blais à la Fraternité des policiers de Lévis, pour la tenue d'un dépouillement d'arbre de Noël le 9 décembre 2012.

Adoptée à l'unanimité

---

### **CV-2012-11-39**

#### **Acquisition d'une servitude sur les lots 5 084 527 et 5 084 528 et autres du cadastre du Québec, acquisition d'une partie du lot 5 088 850 de ce cadastre, affectation à l'utilité publique et engagement envers le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs**

Réf. : [DEV-2012-244](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin  
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

Sous réserve de la confirmation de la Direction du développement à l'effet que la réception provisoire des travaux municipaux réalisés sur une partie des lots 5 084 527, 5 084 528, 5 084 529 et 5 084 530 du cadastre du Québec a été acceptée par la Ville, d'acquiescer à titre gratuit les servitudes requises pour permettre le maintien et l'entretien des conduites d'aqueduc et d'égouts situées sur une partie de ces lots de même que de passage, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Les placements D.T. inc. et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet.

Sous réserve de la confirmation de la Direction du développement à l'effet que la réception provisoire des travaux municipaux réalisés sur une partie du lot 5 088 850 du cadastre du Québec a été acceptée par la Ville, d'acquiescer à titre gratuit cette partie de lot, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Les placements D.T. inc., d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet et de décréter que cette partie de lot est affectée à l'utilité publique, conditionnellement à son acquisition.

De s'engager auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs à ce que, pour chacun des lots, il y ait un seul bâtiment et un seul branchement par lot.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2012-11-40**

##### **Avis de motion du Règlement RV-2012-12-12 établissant un programme de subventions à certains artistes**

Réf. : [DVC-ART-2012-025](#) et [DVC-ART-2012-025-C-1](#)

Le membre du conseil de la Ville Robert Maranda donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2012-12-12 établissant un programme de subventions à certains artistes.

Ce règlement a pour objet d'adopter un programme de subventions pour l'année 2012, afin d'accorder une subvention à certains artistes qui utilisent un immeuble non résidentiel ou une partie d'un tel immeuble comme atelier d'artiste pour tenir compte du fait qu'ils sont les débiteurs de la taxe foncière générale imposée sur un tel immeuble selon le taux fixé pour la catégorie d'immeubles non résidentiels ou qu'ils en assument le paiement en tout ou en partie, sans en être les débiteurs, par le biais d'un loyer.

---

#### **CV-2012-11-41**

##### **Période d'intervention des membres du conseil**

Quelques membres du conseil de la Ville prennent la parole.

---

#### **CV-2012-11-42**

##### **Félicitations à David Jacques**

Il est proposé par la conseillère Dominique Maranda  
Appuyé à l'unanimité

De féliciter David Jacques pour avoir remporté le prix du rayonnement international lors de la remise des Prix d'excellence des arts et de la culture le 27 novembre 2012, source d'inspiration et de fierté pour les citoyens et citoyennes lévisiens.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2012-11-43**

##### **Période de questions**

Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires.

---

**CV-2012-11-44**

**Levée de la séance**

Il est proposé par le conseiller Michel Patry  
Appuyé par la conseillère Janet Jones

À 21 heures, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

---

Danielle Roy Marinelli, mairesse

---

Marlyne Turgeon, assistante-greffière

---